



Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences

Niveau 2 Spécialisée Médecins AFGSU 2

+ OBJECTIF

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge, seul ou en équipe, sans ou avec matériel et en attendant l'arrivée de l'équipe spécialisée.

+ Personnels concernés

Médecins

+ Contenu du programme

(Conforme à la réglementation arrêtée du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formations gestes et soins d'urgence)

- L'alerte et la protection : identifier un danger immédiat et alerter
- L'urgence vitale :
 - ✓ Agir face à une obstruction des voies aériennes supérieures, une hémorragie, une inconscience, un arrêt cardio-respiratoire
 - ✓ Utiliser le matériel d'urgence
- L'urgence potentielle :
 - ✓ Agir face à un malaise, une brûlure, un traumatisme cutané ou osseux
 - ✓ Utiliser le matériel d'immobilisation
 - ✓ Participer à un relevage et à un brancardage
 - ✓ Faire face à un accouchement inopiné
 - ✓ Appliquer les règles de protection face à un risque infectieux
- Les risques collectifs :
 - ✓ Identifier un danger dans l'environnement, les risques NRBC
 - ✓ Se protéger par la tenue adaptée
- **Gestion de l'ergonomie et de la cohérence de la prise en charge de l'équipe soignante lors d'une urgence**

+ Méthodes pédagogiques

- Technique de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction du savoir théorique et pratique
- Apprentissage pratique sur des cas concrets simulés
- **Présentation et mise en situation sur simulateur haute-fidélité**
- **Pré et post tests**

+ Intervenants

- Médecins, infirmiers, ambulanciers travaillant en structure d'urgence et formateurs CESU

+ Evaluation

- Attestation de présence

- Evaluation continue individuelle permettant la délivrance de l'AFGSU 2
- Evaluation de la formation par les apprenants

Modalités

- Durée 3 jours (21 heures)
- Groupe de 15 personnes maximum avec 2 formateurs
- (Possibilité de sessions délocalisées à partir de 12 apprenants)

Validité

Attestation valide pour une durée de 4 ans avec une réactualisation d'une durée de 7 heures reconduisant la validité pour la même période